

## Des territoires en route vers l'absurde

PAR JULIEN SARTRE  
ARTICLE PUBLIÉ LE DIMANCHE 2 AVRIL 2017



© Eric Bosc

« Pacte d'avenir », loi d'orientation économique ou d'« égalité réelle » : les programmes et les lois-cadres se succèdent dans l'outre-mer depuis des décennies. Sans influence notable sur l'environnement social de 2,7 millions de Français ultramarins. La faute à un modèle de développement périmé, qui ne semble pas près d'être remis en question.

« *Nos frères meurent, nous avons perdu beaucoup d'amis, chacun de nos jeunes sait faire un nœud pour se pendre et, vous... vous nous parlez de comités de pilotage qui n'existent pas !* » La ministre des outre-mer Ericka Bareigts, vertement interpellée par un jeune Guyanais désespéré par la politique française : la scène a un air de déjà-vu.

Elle ne se déroule pas à Cayenne, en mars 2017 un jour de grève générale, mais à Paris en décembre 2016. Ce jour-là, dans l'enceinte du Sénat, une délégation de jeunes Amérindiens de Guyane est venue témoigner de **l'épidémie de suicides qui touche leur communauté**, à l'ouest du département français d'Amérique du Sud. Et après tout le chemin parcouru jusqu'à Paris, Christophe Pierre, président d'une association de jeunes du village de Camopi, est en colère.

Il déchanté devant la solution dérisoire que la ministre des outre-mer vient de lui proposer pour endiguer les drames à répétition dans sa communauté, en Amazonie : « *La venue d'une délégation de fonctionnaires de la CAF, de Pôle Emploi et de l'État, en pirogue, sur l'Oyapock.* » À imaginer les fonctionnaires munis de formulaires administratifs, remontant le fleuve vers les peuples autochtones, le

décalage est criant entre la situation exceptionnelle de ces Français d'outre-mer et la réponse institutionnelle d'accès au droit, classique.

L'histoire pourrait paraître anecdotique, voire absurde, si ce n'était finalement en Guyane que **l'outre-mer s'est embrasé**, à quelques semaines du scrutin présidentiel. Plusieurs associations amérindiennes se sont d'ailleurs ralliées à l'ensemble des manifestants qui réclament davantage de sécurité et de moyens de subsistance pour les Guyanais dans leur ensemble. Et peut-être en souvenir de ce malentendu – et de beaucoup d'autres – Ericka Bareigts a accompli un geste politique fort en s'excusant auprès de la population guyanaise.

Le fragile équilibre social qui règne dans les départements et collectivités ultramarins aurait tout aussi bien pu implorer à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie ou à La Réunion. C'est pourtant déjà de Guyane, en 2008, que les manifestations monstres contre la vie chère étaient parties. Elles avaient ensuite fait florès dans la Caraïbe puis dans l'océan Indien. À l'époque déjà, le ras-le-bol était général, les chiffres du chômage, du mal-logement, de l'illettrisme donnaient le vertige. La contestation avait duré plusieurs mois et débouché sur les « États généraux » et « l'année de l'outre-mer », en 2011.

Six ans plus tard, rien n'y a fait. Les indicateurs compilés par les instituts statistiques ne se sont pas améliorés, loin de là. « *Plus d'un actif sur cinq est au chômage dans l'outre-mer* », écrit **l'Insee** en 2015. Dans certains territoires, le non-emploi a fait un bond de 24 % depuis 2012. De quoi propulser la moyenne des sans-emploi au plus du double du taux métropolitain.

À Paris, les parlementaires écrivent régulièrement que « *rapporté à la France, ce taux produirait plus de dix millions de chômeurs* ». Les jeunes sont particulièrement exposés : à La Réunion par exemple, la proportion de chômeurs parmi les moins de 25 ans est supérieure à 50 %. Des chiffres à mettre en relation

avec ceux de l'insécurité et de la délinquance, tels que ceux mis en avant ces jours-ci par les collectifs guyanais.

D'autres données complètent ce tableau accablant : celles, par exemple, qui donnent à l'outre-mer un retard de trente ans sur la métropole, sur la base de l'indice de développement humain (IDH). Tout cela est connu du gouvernement et du parlement français depuis longtemps. Ces chiffres ont été cités, et répétés à l'envi, par Ericka Bareigts, la ministre des outre-mer, lors de l'examen récent de sa loi « **Égalité réelle pour l'outre-mer** ».

Promis de longue date par François Hollande – pour lequel l'outre-mer avait voté massivement en 2012 –, le texte est censé « *rattraper les écarts de développement entre les territoires ultramarins et l'Hexagone* », mais pas dans un avenir proche. Plutôt en une génération, soit à un horizon de vingt-cinq ans. « *Hausse du minimum vieillesse, représentativité syndicale, attribution automatique des prestations sociales de la CAF : nous sommes en train de parachever l'égalité sociale*, se félicitait Ericka Bareigts, à la tribune, lors du vote de la loi en première lecture à l'Assemblée nationale. *Nos territoires ne quémandent rien, nous entamons une nouvelle étape de la convergence. La loi de départementalisation de 1946 n'avait pas tout résolu.* »

L'opposition de droite a fini par voter le texte, mais sans adhérer complètement au projet. Cette loi adoptée en toute fin de mandat ressemble davantage à un cahier de doléances des élus ultramarins qu'à un changement de paradigme pour ces territoires en grande souffrance sociale. « *La méthode de construction de ce projet me paraît tout à fait contestable, on a perdu beaucoup trop de temps avant d'aborder un sujet aussi important, alors que les inégalités se sont beaucoup creusées depuis cinq ans* », résumait, devant l'Assemblée lui aussi, le député (LR) de la Manche, Philippe Gosselin. L'élu a également évoqué « *des insuffisances graves, sur les sujets économiques notamment* ».

L'égalité réelle, pour ambitieuse qu'elle soit, n'est pas la première tentative pour redresser les outre-mer à grands coups de plans et de lois-cadres. Après la Loi d'orientation économique outre-mer (Lodéom), votée en 2009 – dont les dispositions ont notamment permis l'essor de la « défiscalisation des investissements productifs » dans les Dom, chère aux chefs d'entreprise de tous ces territoires (quatre milliards d'euros au budget de l'État chaque année) –, les textes de « régulation économique » se sont succédé.

### Confiance déçue

Le « Pacte d'avenir », principale arme de négociation de la délégation gouvernementale en Guyane ces jours-ci, relève du même principe : injecter des millions d'euros d'argent public dans des infrastructures afin de rapprocher le niveau d'équipement de l'outre-mer de celui de l'Hexagone. Confiants dans ce modèle, les électeurs guyanais ont redit leur attachement à la république, en 2010. Ils se sont prononcés, par référendum, en faveur d'un lien toujours plus étroit avec Paris. Ils ont ainsi renoncé à acquérir davantage d'autonomie, des compétences élargies : marge de manœuvre plus grande pour la fiscalité, certaines compétences régaliennes et choix de leurs options de développement, comme le prévoit l'article 74 de la Constitution.

Mais cette confiance reste déçue. Le modèle de développement connaît des à-coups, un peu plus graves année après année. Et malgré des discussions qui ont commencé en 2013, le fameux « Pacte d'avenir » n'est toujours pas signé.

« *C'est tout un cadre de pensée qui est en crise, théorise Françoise Vergès, universitaire spécialiste de l'esclavage, de l'outre-mer et de la décolonisation, auteur du livre *Le ventre des femmes, capitalisme, racialisation et féminisme* (Albin Michel, 2017). *Admettons que les Guyanais obtiennent ce qu'ils demandent – des lycées, des collèges, etc. –, et après ? Vers quels métiers iront ces enfants ? Bientôt, les problèmes resurgiront. C'est la façon de penser la république française qui pose problème. Les outre-mer ne vivent pas sous cloche : en Guyane, à La Réunion ou à Mayotte, 80 % des échanges**

*économiques, y compris alimentaires, se font avec la France. Dans le même temps, la pression migratoire est énorme, en provenance de pays comme le Brésil en Amérique du Sud ou les Comores et l'Afrique de l'Est pour l'océan Indien. Et cela, la France n'y peut rien, les mouvements migratoires ne dépendent pas de Paris ! »*

La question migratoire est le coup de grâce porté par la globalisation aux modèles de développement périmés de l'outre-mer. À Mayotte et en Guyane, où les frontières sont poreuses, le sujet est exacerbé et la population se réfugie parfois dans la violence. Ce fut le cas en 2016, dans le 101<sup>e</sup> département français, **lorsque des collectifs de citoyens en colère se sont retournés contre la population immigrée**, originaire des îles voisines, et ont mené des expulsions illégales à leur rencontre.

Face à cette situation bloquée, aucun candidat à la présidentielle ne propose de changement radical dans la relation de l'outre-mer avec ses pays voisins, ni avec la métropole. En plus de révéler leur indifférence et **leur méconnaissance de ces territoires**, cet épisode n'a eu pour conséquence politique qu'une remise en cause du droit du sol : Marine Le Pen s'est vu réserver un accueil triomphal sur l'île aux parfums lors de sa tournée dans l'océan Indien. La candidate du Front national entourée de femmes mahoraises enthousiastes sur un marché à Mamoudzou : cette scène était impensable il y a quelques années encore.

Une immigration invasive, une économie à ce point en berne et un chômage de masse : il est difficilement concevable que la France abrite des problématiques aussi extrêmes et reste impuissante depuis aussi longtemps. « *Il faut prendre conscience que beaucoup de cette actualité relèverait du théâtre de l'absurde si cela n'était pas aussi dramatique* », poursuit Françoise Vergès. « *L'État promet régulièrement des expulsions et l'envoi de forces de police supplémentaires pour le contrôle des frontières à Mayotte ; mais une fois qu'on aura fait le ménage et mis des barbelés autour de l'île, on fait quoi ? La population se sent toujours abandonnée parce que le véritable changement signifierait quelque chose de trop profond.* »

Il est une autre fois où l'outre-mer s'est invité avec bruit et fureur dans une élection présidentielle française : lors de la prise d'otages de la grotte d'Ouvéa, en 1988. La gestion de la crise, qui a causé la mort de 21 personnes en Nouvelle-Calédonie, était devenue un enjeu de pouvoir entre François Mitterrand et Jacques Chirac, dans l'entre-deux-tours. François Mitterrand a été réélu et à long terme, un processus de décolonisation irréversible était lancé. Il trouvera un aboutissement en 2018, avec le référendum sur l'autodétermination du Caillou. Comme une preuve qu'à crise structurelle, il ne peut y avoir qu'une réponse statutaire.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Directeur éditorial** : François Bonnet

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 28 501,20€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : contact@mediapart.fr

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.